

Le Fléau de Nuremberg

ou l'antifascisme judiciaire

1. Quand la poussière retombe

La paix étant revenue, les lois de la guerre furent remises en vigueur. La défaite d'Hitler ramenait le débat politique à son état de 1938 : comme le reflux de l'océan elle laissait à découvert, dit *David Rousset*, le *cadavre de la classe ouvrière allemande*, et en France elle restituait en l'état la confrontation provisoirement gelée par la guerre entre la logique égalitaire héritée de la grande révolution et la logique hiérarchique et autoritaire propulsée par le modernisme industriel. Le *colonel Fabien* fut victime d'un accident suspect : mais si l'on espérait que la liquidation de quelques chefs et la marginalisation politique du parti communiste puisse suffire à ramener la classe ouvrière au bercail démocratique, le coup était raté. Tous en France n'ont pas cru immédiatement à la

défaite définitive du nazisme, et beaucoup ont jugé que la puissance anglo-saxonne en était l'héritière, sans même attendre que tant de savants et de soldats d'Hitler conservent des positions d'influence, parfois très hautes, dans le monde dit 'libre', et que tant de dictateurs fascisants reçoivent l'appui de la CIA.

Il aurait fallu faire de véritables concessions et véritablement partager le pouvoir pour réconcilier le monde convulsé de la guerre, pour lequel le terrorisme dans ses formes mineures était l'arme légitime des plus faibles, avec la domination de la bourgeoisie anglo-saxonne triomphante, dont le terrorisme de masse était assis sur la puissance irrésistible de ses armes nouvelles. Au lieu de cela, plutôt que d'un accident, on parla dans l'entourage du chef FTP d'un sabotage de *l'Intelligence service*, ce qui démontre au moins quelle leçon le milieu ouvrier tirait de la seconde guerre mondiale : haine des Boches et des flics, mais également méfiance profonde à l'égard du monde issu de la victoire. Un monde certes débarrassé du fascisme sous sa forme affichée, mais resté capitaliste et divisé en classes, et donc enclin à toutes les rechutes.

La guerre n'avait suscité qu'une alliance temporaire entre les anciens adversaires de la lutte des classes. Avec la paix le conflit resurgissait. Il n'y avait pas eu de réconciliation nationale parce qu'il n'y avait pas de nouveau compromis sur les principes de la vie sociale. Il n'y avait pas non plus de réconciliation internationale parce que la guerre se terminait, malgré la modération des vainqueurs, par l'écrasement des nations vaincues et leur annihilation politique, sans que l'on puisse parler d'une victoire de la liberté et de la justice. Au lieu de cela, les vainqueurs se mirent immédiatement à lancer les pires accusations de tyrannie, de violence et d'injustice les uns contre les autres. *'Bientôt ennemis ils se traitèrent publiquement de malpropres et de gredins : et ils n'avaient pas tort'*, disait Tacite après certaines guerres civiles de son temps (*'Mox quasi rixantes supra et flagitia in vicem objectavere, neuter falso'*, *Histoires*, I-LXXIV) : et il n'a pas manqué après lui de situations auxquelles son jugement pût s'appliquer. La *guerre froide* en était une. La question du fascisme comme forme de domination

efficace et donc nécessaire, qui était l'enjeu objectif du conflit mondial, fut donc négligée si ce n'est sous la forme théâtrale d'une polémique de mauvaise foi, mais qui touchait souvent juste.

Les pro-soviétiques d'une part accusaient les occidentaux de continuer le fascisme : et si le thème de l'antifascisme a survécu au fascisme lui-même, c'est d'abord parce que la gauche communiste ou sous influence soviétique s'en est servie pour mettre le capital de sympathie accumulé dans la guerre au service de sa cause. Bien au delà de sa période de validité, bien après la défaite finale des pouvoirs fascistes au sens premier du terme, les communistes de temps de paix ou de guerre froide ont vécu sur cette déduction : **'les communistes sont les adversaires du fascisme ; ils représentent donc l'antifascisme par excellence, et leur être hostile revient à agir de façon favorable au fascisme.'** Jean-Paul Sartre fit scandale peu après la supposée '*libération*' en comparant de Gaulle à Hitler : mais il ne faisait que pousser jusqu'à la caricature l'opposition reçue à gauche entre le camp dit '*progressiste*' dont le noyau dur était censé être le mouvement communiste, et les démocraties bourgeoises, rejetées du côté des dictatures.

Longtemps les communistes s'acharnèrent à stigmatiser l'esprit de revanche allemand et dirent redouter de ce côté là le retour d'un fascisme auquel ils assimilaient toute forme de conservatisme. Pour les pro-soviétiques la véritable démocratie existait là où les intérêts du peuple étaient défendus intégralement et exclusivement, c'est à dire dans les '*démocraties populaires*' placées sous l'influence de l'Union Soviétique. L'interprétation pro-soviétique de l'histoire du vingtième siècle peut se résumer ainsi : **'le nazisme est une forme extrême du fascisme qui est lui-même une réponse du capitalisme à la lutte prolétarienne. Les prétendues démocraties libérales montrent leur véritable visage lorsqu'elles se font impérialistes à l'extérieur et fascistes à l'intérieur à mesure que se radicalise et s'internationalise la lutte des classes. La lutte**

politique menée par les forces de gauche est de nature à contenir le fascisme, mais seule la victoire définitive du communisme peut en écarter la menace.'

La démocratie bourgeoise, disaient les pro-soviétiques, n'était qu'un leurre, et le fascisme, forme de survie du capitalisme en temps de crise, n'était qu'assoupi tant que le capitalisme durerait. Le diagnostic était juste sur le fond, mais se conciliait mal avec la dénonciation presque exclusive des '*revanchards allemands*'. Que l'Allemagne fût un endroit où le capitalisme était plus particulièrement en danger et donc enclin à verser dans le fascisme à nouveau, cela n'avait pas la vraisemblance pour soi. Et il était peu vraisemblable que le fascisme du futur dût ressembler au fascisme du passé, et qu'il fallût plus spécialement se méfier de ceux que l'on se mit à appeler les '*nostalgiques*', désignation qui suscitait l'ironie et le mépris davantage que la peur. L'Occident capitaliste, riche et surarmé, en réalité centré sur les Etats-Unis n'eut donc pas grand mal à contredire le discours communiste : il suffisait de montrer le caractère dérisoire, dans les régions soumises à sa police, des activités néo-nazies qui s'assumaient comme telles. L'ineptie polémique des pro-soviétiques servit finalement à discréditer l'idée d'une survivance du fascisme, pourtant évidente dans la façon dont se comportaient politiquement les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, et celle dont opéraient leurs armées dans les nouveaux conflits en cours. La désignation absurde de l'Allemagne fédérale comme le berceau du fascisme par excellence, alors qu'à la manière allemande elle était allée le plus loin et le plus méticuleusement qui soit possible dans la répudiation de son idéologie passée, conduisait à une réaction polémique qui déniait en bloc la survivance à l'ouest de tout germe de nazisme, et même de toute continuité sociale entre l'Allemagne d'avant et celle d'après. On finissait par ne plus du tout imaginer que tel général de la *Bundeswehr* en 1960 ait pu être capitaine de la *Wehrmacht* en 1942, tel fonctionnaire de l'Union européenne à Bruxelles fonctionnaire de la *Police de Sécurité* du Reich dans une vie antérieure, tel écrivain '*de gauche*', s'il avait juste l'âge qui rendait la chose à peu près inévitable, *Hitlerjugend*. D'où certains

scandales, qui ne peuvent susciter que l'ironie : ce qui est normal, car depuis quand un scandale est-il autre chose que la découverte d'une vérité d'évidence simultanément par de nombreux imbéciles ?

De son côté, l'Occident avait reporté ses inquiétudes sur son allié de circonstance, l'Union soviétique. *'I think we've killed the wrong pig'*, disait plaisamment Churchill. La prise de conscience sur laquelle Hitler avait compté pour sauver son régime, et le *retournement des fronts* qu'il ne s'était jamais lassé de proposer aux armées venues de l'Ouest se produisait en effet, mais seulement après sa mort, provoquant l'alliance des puissances atlantiques contre l'inusable *péril bolchévique*. Il suffisait en effet pour cela qu'Hitler lui-même ait disparu, et cela suffisait aussi pour que ses vainqueurs se disputassent son héritage. L'histoire se répétant, le contènement de l'Union Soviétique était à nouveau, comme après 1917, présenté comme la continuation de la lutte pour la civilisation entamée contre l'Allemagne. La métaphore churchillienne du *'rideau de fer'* valait réexamen de l'alliance qui était venue à bout de l'Allemagne, et en Amérique le maccarthisme traduisait la virulence de la réaction anticommuniste.

La leçon délibérément bornée que l'occident riche tire du vingtième siècle pourrait se résumer ainsi : ***'le nazisme est un phénomène aberrant. Un groupe spécifique de criminels en est responsable, et il doit se combattre par des moyens répressifs. Le communisme est un autre ennemi de la liberté. La question de sa parenté avec le premier est secondaire car purement académique. Le nazisme, et tous les mouvements du même ordre relèvent d'un traitement apolitique : à savoir des sanctions judiciaires. Les démocraties qui ont combattu et abattu le nazisme ont vocation à garantir la liberté et la sécurité du monde par l'usage de la force.'***

L'anticommunisme qui se mit à viruler en Occident comme force idéologique dans le débat dit *'démocratique'* fonctionnait à vrai dire comme son frère ennemi, l'antifascisme, sur lequel tablaient les partis communistes là où ils étaient autorisés et puissants : la France surtout, et l'Italie, c'est à dire les deux pays ou

une puissante résistance intérieure organisée par le parti communiste n'avait ni débouché sur une communisation, comme en Yougoslavie, ni sur une répression anti-communiste violente comme en Grèce. C'est à dire que la nouvelle guerre, la guerre froide, y restait indécise. Les deux idéologies négatives *anticommunisme et antifascisme*, les 'anti', s'y faisaient face, chacune se disait défendre la seule *démocratie* véritable, et chacune accusait l'autre de représenter non pas la victoire de la démocratie sur son contraire, mais une tyrannie maintenue.

Du point de vue anticommuniste, il fallait donc accepter en bloc toutes les réalités du camp dominé par les Etats-Unis : ceci au nom de la liberté. Et du point de vue antifasciste, les réalités soviétiques. La propagande soviétique voulait que le monde capitaliste soit sans cesse sur le point de verser dans le fascisme, mais du point de vue occidental, c'est au contraire l'Union Soviétique qui était devenue le centre de ce que, bien plus tard, Ronald Reagan devait appeler un '*Empire du mal*'. Avec la guerre froide, tous les grands mots –démocratie, fascisme, antifascisme- n'étaient plus que prétextes et s'échangeaient comme monnaie frelatée dans un débat qui n'avait pour effet que de dissimuler la profonde ressemblance et la complicité entre les anciens alliés devenus des puissances nucléaires rivales : mais le seul moment où pro-occidentaux et pro-soviétiques exprimaient une vérité, c'est lorsqu'ils s'accusaient réciproquement d'avoir de multiples façons recueilli l'héritage du nazisme.

2. Le crime contre l'humanité

Atlantisme et soviétisme se sont pourtant entendu une dernière fois, alors même que la guerre froide était pourtant enclenchée, sur une entreprise commune, qui était la mise en jugement des grands nazis survivants à Nuremberg. On imagine que le projet n'était pas sans embûches.

Ce qui marque d'emblée le procès de Nuremberg comme une entreprise idéologique, et partisane dans la nouvelle guerre idéologique, c'est que tournant le dos à la reconnaissance d'une **unité de l'époque**, il prétendait liquider ce qu'il supposait être l'exception absolue du nazisme. Paradoxe criant, mais qui découlait non d'une pensée mais de l'équilibre des forces, il pouvait alors être accueilli avec tranquillité à la fois par l'atlantisme *démocratique*, tout juste revenu d'Hiroshima, et par l'Est communiste, dont les camps de concentration sibériens étaient le secret de Polichinelle : ce qu'on appelle les deux '*blocs*', qui n'étaient pourtant plus d'accord que sur un point : le mal n'avait pas été éradiqué avec la victoire de 1945, puisque pour l'un comme pour l'autre il avait trouvé refuge dans le camp de l'ancien allié. Une initiative qui affichait le projet de fonder un monde sans oppression et sans guerre, était prise en commun par des pays qui s'accusaient mutuellement de perpétuer l'oppression et de préparer le retour de la guerre.

Une circonstance facilitait que l'on négligeât un tel nœud de contradictions : c'est que toutes les parties ne portaient pas une égale attention à l'affaire. Churchill, qui personnellement était sensible aux limites de l'exercice, était hors-jeu, et du coup l'Angleterre y prit une part active. Et de même les Etats-Unis. La France, toujours séduite par les grands principes universels, ne pouvait pas ne pas s'y reconnaître. Mais Staline en revanche, si l'on se mettait à critiquer un usage excessif des exécutions sans jugement et du fil de fer barbelé, avait de bonnes raisons de s'en méfier, comme il se méfiait à peu près de tout et de tout le monde. Mais il réagit en laissant ses partenaires jouer dans leur cour de justice à condition cependant qu'ils ne s'intéressassent pas à ce qui s'était passé de son côté du front. C'était à charge de revanche, mais cela n'empêcha pas que l'opération produisît des résultats plus intéressants pour les uns que pour les autres.

Nuremberg était surtout populaire auprès de ceux, principalement dans le camp anglo-américain, qui considéraient que la *démocratie* s'incarnait dans des régimes particuliers : essentiellement les parlementarismes bourgeois des rives de l'Atlantique, et que ses normes pouvaient et devaient être imposées par des lois

internationales. Le procès devint donc leur jouet, Staline y faisant de la figuration, convaincu que les grands nazis relevaient de la balle dans la nuque sans forcément le préalable d'une longue et ennuyeuse danse du scalp.

Les anglo-américains, en matière de justice, sont des adeptes du pragmatisme, de la construction du droit par les précédents, et non pas des grands principes une fois posés, et dont le reste se déduit. Faire de Nuremberg, comme on a fait pendant le procès lui-même et sans cesse depuis, le moment fondateur d'une vindication judiciaire des *droits de l'homme* en général est une illusion française, mais que les anglo-américains trouvèrent utile sur le moment. C'est pourquoi Nuremberg alla avec la fondation d'une *Organisation des Nations Unies* dominée par les Etats-Unis et corsetée de toutes sortes de belles déclarations d'intention, dont nous savons aujourd'hui ce qu'elles valaient. En réalité, l'équivoque avait été levée tout de suite puisqu'à peine fondée, l'armée américaine faisait en Corée la guerre contre trois pays communistes sous l'uniforme usurpé de l'ONU. Et quant à Nuremberg : venger l' '*Humanité*' ? On oublie qu'au départ l'ambition n'était pas aussi vaste. Il ne s'agissait pas, dans l'intention première, de poursuivre des atteintes à une chose aussi vague et abstraite que l' '*Humanité*'.

Ce serait une naïveté de croire que les juges de Nuremberg pensaient d'abord à réprimer les exactions du genre que symbolise pour nous le nom d'Auschwitz. Pendant la guerre, et c'était encore la mentalité de guerre qui prévalait en 1945, chaque peuple pense d'abord à soi, chaque gouvernant aux siens. Nous avons vu ce que cela donnait à travers l'exemple de la méthode churchillienne, comment était servi le peuple anglais, et comment par contraste l' '*Humanité*' abstraite – *humanity* et non pas *mankind* -, pour laquelle, comme tout véritable anglais détestant les idées trop générales, Churchill n'aurait pas voulu sacrifier des vies britanniques.

Nuremberg ne s'est donc pas intéressé à l'idéologie nazie, et il ne s'est occupé que secondairement et comme par raccroc à la politique d'extermination qui en découlait. Loin de cela, il s'agissait initialement, par l'exemple fait, d'éviter le

retour de la guerre, chose dont les effets sont bien tangibles, et c'est pour cela que le procès ne commença pas comme celui du nazisme en tant qu'idéologie, régime et style de domination, mais, de façon relativement archaïque, puisqu'elle ne faisait que reprendre ce qui avait déjà été fait après la première guerre mondiale, comme celui du bellicisme allemand.

Ce qu'il importe de répéter, tant cela est difficile à concevoir un siècle plus tard, c'est que les chefs d'accusation ne portaient pas d'abord sur ce qui se mit peu à peu à choquer les opinions dans la seconde moitié du vingtième siècle. Il n'en allait pas de même tout de suite après la guerre. Le sort des Juifs, en particulier, n'avait pas le même relief à une époque où tant de familles avaient été endeuillées sans pour autant être juives. Si l'ampleur de la persécution raciale était d'ores et déjà établie en 1945, on n'en avait pas généralement réalisé la signification morale, et l'on confondait toutes les formes de déportation. L'Union soviétique alla très loin dans ce sens puisqu'elle refusa toujours de distinguer les exécutions de masse des populations juives – ce que l'on appela ensuite la *Shoah par balles* – des autres massacres de prisonniers et de partisans, dénombrant ses victimes non comme des victimes juives, visées en tant que telles, mais ordinairement soviétiques. Mais l'Union soviétique n'était pas seule à ne pas percevoir, ou vouloir percevoir, la spécificité du sort réservé aux Juifs. En France par exemple, où les victimes de la guerre étaient de toutes sortes et pour toutes sortes de raisons, Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste français qui, au lieu d'entrer dans la résistance s'était laissé recruter par le "**Service du Travail Obligatoire**" fit scandale dans les années soixante-dix pour s'être prévalu du titre de 'déporté'. Il avait été perdu de vue que c'était un titre auquel il avait droit, chose devenue incompréhensible dans les années soixante-dix, où l'on n'était pas loin de considérer que participer au STO était une forme de collaboration. Au moment où les requis du STO étaient revenus des usines et des fermes allemandes, on avait retenu qu'il avait fait de nombreux morts : et une stèle rappelle leur mémoire au Père Lachaise, où ils sont désignés comme *déportés du*

travail. La réaction incrédule du public anticomuniste qui à propos de Georges Marchais criait à l'usurpation montre seulement le changement de perspective, il faut dire la dérive des concepts, qui était intervenue en trente ans d'une paix fondée sur l'oubli de l'Histoire. A l'inverse de ce qui s'était passé en 1945, où le malheur juif était noyé dans la masse, on avait peu à peu réduit le phénomène concentrationnaire au sort des Juifs pendant la seconde guerre mondiale : et c'était faire un énorme cadeau à de nombreuses tyrannies meurtrières au cours du temps et à travers le monde.

A l'opposé de ce réductionnisme récent, ce qui montre le plus clairement le caractère annexe du souci humanitaire à l'époque de Nuremberg, c'est que le *crime contre l'Humanité*, dont on était en train d'inventer le concept, ne pouvait y être poursuivi qu'en relation avec des crimes de guerre commis par ailleurs. Furent retenus comme *crimes contre l'Humanité* : *'l'assassinat, l'extermination, la réduction à l'esclavage, la déportation et tout acte inhumain commis contre les populations civiles avant ou pendant la guerre ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux, religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du tribunal, ou en liaison avec ce crime'*.

Dans son ouvrage **Le Procès de Nuremberg**, Jean-Marc Varaut explique : *"Les représentants anglo-saxons dressèrent la liste d'une série d'actes pouvant être reconnus comme criminels s'ils faisaient partie ou étaient le produit d'un complot visant à commettre une agression ou un crime de guerre. Il ne s'agissait pas là d'une catégorie de crime indépendante, elle devait pouvoir être rattachée soit à la préparation d'une guerre d'agression, soit à des activités de guerre illégale."* (Jean-Marc Varaut, *'Le Procès de Nuremberg, le glaive dans la balance'*, Perrin 1992).

Présenter l'extermination des Juifs comme une politique préparatoire aux opérations de guerre pouvait sembler commode, mais c'était historiquement

infondé, même au simple plan de la chronologie. Simple astuce de légiste. En réalité, on l'admet aujourd'hui, s'il y eut un rapport causal et temporel entre la guerre et Auschwitz, il fut à l'inverse. La causalité se discute, mais pas la chronologie : la guerre vint d'abord. Et du coup, à Nuremberg, la répression du *crime contre l'humanité*, qui a pris tant de relief aujourd'hui dans l'échelle des crimes, fait penser à un bricolage tardif. Jean-Marc Varaut cite encore Sir David Maxwell-Fife : *"La préparation [d'une guerre d'agression] inclurait, selon moi, des actes comme le fait de terroriser et de tuer leur propre population juive afin de préparer la guerre; c'est à dire des actes préliminaires commis à l'intérieur du Reich dans le but d'enrégimenter l'état en vue d'une agression et d'un embrigadement. Ce serait, politiquement, important pour nous parce que les mauvais traitements infligés aux Juifs ont scandalisé la conscience de notre peuple, et, je suis sûr, des autres Nations unies. Je voulais simplement préciser que nous y pensions parce que j'ai été contacté par diverses organisations juives et que j'aimerais leur donner satisfaction si possible. Je songe seulement au traitement général des Juifs tel qu'il s'est révélé faire partie du plan général d'agression."*

Tout cela ne tient pas historiquement, et si l'on voulait juger les responsables des persécutions raciales, il allait bien falloir en faire des crimes indépendamment de tout autre. Mais en 1945, la prise de conscience par rapport à la politique d'extermination nazie ne faisait que commencer dans l'opinion. Il est même possible de préciser le moment exact de son début : ce fut lorsque les Américains d'abord, et les soviétiques ensuite, projetèrent les images cinématographiques qu'ils avaient enregistrées lorsqu'ils avaient pénétré dans les camps non encore démantelés par les SS. Alors, l'atmosphère changea dans la salle d'audience : mais cela ne pouvait pas dévoyer toute une machine judiciaire partie dans une direction fixée à l'avance. Or au départ le procès prenait comme modèle celui qui avait déjà été intenté en 1918 contre l'empereur Guillaume. *'Ce procès fait partie du grand effort pour affermir la paix. Un pas est fait dans cette direction par l'Organisation*

des Nations Unies, qui peut prendre des mesures politiques combinées pour prévenir la guerre si possible, et des mesures militaires combinées pour que toute nation qui commence une guerre la perde’, déclarait le président du tribunal. Tout se passait comme si l’agression commise par l’Allemagne en 1939 était considérée à la fois comme le point de départ de l’histoire européenne et comme le crime suprême, dont tous les autres dépendaient.

Le nazisme était condamné en tant que mouvement politique. Ce mouvement avait été belliciste. Il avait fait la guerre à l’Angleterre, et c’était son seul vrai crime : ou au moins celui dont tous les autres découlaient. Sur cette lancée, Nuremberg pouvait se réduire à un règlement de comptes entre belligérants après la bataille. Quant aux violences concrètes de tous ordres et aux injustices qui avaient eu lieu avant, pendant et après le conflit, Nuremberg préférait ne pas en parler, et il était donc exclu à l’avance de les mettre hors la loi. Typiquement, le massacre de Katyn fut exclu des débats à l’instant même où l’on commença à soupçonner qu’il avait été le fait des soviétiques. Typiquement, les médias de l’Occident riche en reparlent depuis l’effondrement de l’Union Soviétique. L’astuce est grossière et prête à sourire, mais au-delà de l’anecdote, mettre au-dessus de tout le crime d’agression rendait subsidiaire la prise en considération des atrocités elles-mêmes, qui sont la réalité concrète du fascisme. On s’en prenait seulement au fascisme abstrait qu’était l’image que l’on avait de quelques régimes abolis et discrédités, image de plus en plus caricaturale à mesure que les années passaient. Encore cet exemple anecdotique n’est-il rien à côté de la menace majeure pour l’humanité que représentait l’absolution implicite, puisque accordée sans débat aucun pour Hiroshima et l’ensemble de la guerre aérienne anglo-américaine. Pourtant, si le mot «*crime de guerre*» a un sens, comment Hiroshima pourrait-il ne pas en être un ? Et même comment ne serait-il pas à décrire comme l’un des plus brutaux de tous ceux qui furent commis dans l’ambiance de la guerre mondiale, si l’on veut bien les prendre isolément ? Car dans aucune autre occasion on ne fit périr plus de vingt-mille personnes en une fraction de seconde. Parmi les

menaces qui pèsent aujourd'hui sur l'humanité, la plus grave est la menace nucléaire : or l'on n'a rien dit ni à Nuremberg ni ailleurs du double bombardement nucléaire d'Hiroshima et Nagasaki, ni de l'holocauste aérien infligé aux populations civiles d'Europe occidentale. C'était difficilement concevable, puisque la doctrine d'emploi de toutes les puissances nucléaires était la *dissuasion*, qui est une promesse d'extermination des populations civiles, à l'exception des Etats-Unis, qui entendent ne poser aucune limite à la liberté de l'usage qu'ils pourront faire de l'arme nucléaire dans l'avenir, comme ils ont fait dans le passé. Ou de n'importe quelle autre d'ailleurs.

On a parfois dit que Hitler avait déshonoré le racisme. Bien plus que le racisme a été déshonoré par les événements de 1939 à 1945 : mais il semble qu'aux yeux de certains au moins les moyens nucléaires n'aient nullement été discrédités par leur premier emploi. Doit-on trouver cela rassurant ? Les horreurs de Dresde et Hiroshima, sans être pires que les crimes nazis, sont beaucoup plus proches de préfigurer l'avenir. Or elles avaient été intégrées à la panoplie des possibles, et le refus du '*tu quoque*' à Nuremberg était annonciateur de la façon où depuis 1945 les *démocraties* anglaise et surtout américaine restent aveugles à leur propre violence militaire, et refusent de reconnaître la violence de leurs rapports avec le reste du monde. Pour elles, pour leurs clients et protégés, et pour les institutions qu'elles dominent et manipulent, le *crime contre l'humanité*, c'est toujours la violence des autres contre leurs intérêts.

'Sanctionner l'agression commise par n'importe quelles autres nations, y compris celles dont les représentants composent le présent tribunal....' disait le statut de Nuremberg : mais après un demi-siècle d'intense activité militaire de la part des Etats-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Union Soviétique et de leurs alliés et clients respectifs, on attend encore de voir un exemple de leur répression par les Nations Unies ou quelque autre instance émanant de l'esprit de Nuremberg. Nuremberg n'a pas tant condamné des atrocités en elles-mêmes que le fait d'avoir entrepris une guerre, et de l'avoir perdue : comme si l'on admettait à

l'avance que, la guerre une fois engagée, alors le pire était assuré et il n'y avait rien à y faire. Et du coup, au lieu de se trouver renforcée et complétée, la notion de droit de la guerre, qui avait pourtant survécu en partie aux opérations elles-mêmes, semblait passer à la trappe. Non pas toutes les pratiques fascistes, sans doute, mais certaines parmi les pires avaient été parfaitement légales, et pour celles qui avaient été illégales, elles avaient été imitées et améliorées de l'autre côté, et ensuite Nuremberg les avait pour cette raison même tues, pardonnées, oubliées, ou implicitement légalisées.

Nuremberg reposait sur un droit de la guerre que tout le monde avait largement violé pendant la guerre, et voulait préfigurer une extension de droit humanitaire international alors que la conclusion la plus certaine de la seconde guerre mondiale était que le domaine du droit international s'y était plutôt réduit. Aujourd'hui, Nuremberg est principalement célébré par un humanisme confus qui y voit le modèle de ce qu'il faut faire pour promouvoir la '*démocratie*'. Mais la *démocratie* est devenue un objet très indistinct, le vocable emportant surtout désormais une connotation morale qui n'est paradoxalement pas incompatible avec l'extrême violence. C'est ainsi que les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, assis sur le droit fondé à Nuremberg produisent en matière de gouvernants un type politique paradoxal : le *belliciste humanitaire*, qui applique en justice internationale des méthodes auxquelles on a renoncé dans les droits nationaux. Ce n'est qu'un paradoxe de plus, mais en cohérence avec le point d'origine : Nuremberg après tout a prononcé des condamnations à mort en vertu du raisonnement biblique, fondateur de la drôle de justice des hommes, selon lequel *parce que tuer est un mal il est permis de tuer*, et c'est sous le même prétexte que les pays les plus puissants vont tuer loin de chez eux en se présentant comme des vengeurs de l'Humanité.

3. Nuremberg comme pharmakon

Si le nazisme était condamné, c'était en raison de sa politique internationale bien plus qu'en raison de ses persécutions, de ses exactions pendant les opérations militaires, ou de ses mœurs répressives. On le voit par exemple lorsque Hess est condamné à mort – quoique grâcié par la suite - alors que, détenu en Angleterre depuis juin 1941, il n'est pas impliqué dans la «*solution finale*». Et lorsque à l'opposé un des rares accusés à sauver sa tête est Speer, utilisateur direct de la main d'oeuvre servile en tant que chargé de la production industrielle, et en tant que tel, le véritable ordonnateur de tout ce qui a pu se passer en particulier à Auschwitz, qui est avant tout un pôle industriel. On voit là, au moins dans ce volet, que le procès est politique, et même politicien, et qu'il s'agit à l'inverse de dissocier le nazisme de sa dimension économique, de sa pratique industrielle et managériale, si récupérable et tant récupérée.

La culpabilité de Hess, qui n'était plus en Allemagne à l'époque de la conférence du Wannsee, était en réalité une responsabilité politique, et se ramenait au fait d'avoir été nazi et d'avoir participé à la conception de la politique agressive d'Adolf Hitler. C'est pourquoi son procès aurait pu être exemplaire comme évaluation du nazisme en tant que phénomène historique. Mais le tribunal était résolu à ne pas aller sur ce terrain. Lorsque l'avocat de Rudolf Hess voulut parler du traité de Versailles et de la misère allemande des années trente, il fut arrêté par le Président Lawrence : "*Docteur Seidl, je vous ai déjà dit que le tribunal ne vous entendra pas parler du Traité de Versailles pour savoir si c'était un document légal ou non, ou pour savoir s'il était injuste ou non. Nous ne vous entendrons pas sur ce sujet.*" Une mise en perspective historique était d'avance hors-sujet s'il s'agissait d'excuser les pratiques des nazis.

Seidl fut finalement interrompu par le président Lawrence en ces termes : « *La justice et l'injustice du Traité de Versailles n'ont rien à voir avec les guerres d'agression allemandes. Cela n'a rien à voir avec les crimes de guerre reprochés*

aux accusés; ce n'est donc pas pertinent et nous nous proposons de ne pas vous entendre maintenant." Il était donc exclu de laisser dire que la guerre n'avait pas que des causes allemandes, ni qu'elle avait une dimension politique déchirant la société humaine. Plutôt que d'ouvrir les yeux sur un certain état de la société mondiale, conflictuelle et fondée sur la violence, le moyen choisi à Nuremberg pour éviter le retour de la guerre était de mettre en jugement les mauvais gouvernants. Ainsi le procureur Jackson : *'L'ultime ressource pour éviter le retour périodique de guerres inévitables dans un système international qui ne reconnaît pas l'autorité de la loi est d'en rendre responsables les hommes d'état'*. Or si la politique avait été la cause de la guerre, la politique des nazis n'était pas seule en cause. Mais on ne voulait pas aller au delà de l'idée un peu courte que la guerre résulte de la volonté des méchants, et l'on admettait implicitement qu'il ne se rencontrait de méchants que parmi les vaincus. Le fait qu'ils eussent entrepris la guerre annulait tous les torts que l'on pouvait avoir eus envers eux et justifiait tous les moyens que l'on avait employés à leur rencontre. Personne ne se souciait d'expliquer, que la seconde guerre mondiale était aussi une lutte entre impérialismes rivalisant pour la domination planétaire.

Il n'est pourtant historiquement pas soutenable que *la justice et l'injustice du Traité de Versailles n'aient rien à voir avec les guerres d'agression allemandes*. Ce n'est pas en tous cas ce qu'en pensait Churchill, qui dans ses mémoires de guerre manifeste son scepticisme par rapport à Nuremberg en général, et l'idée que la responsabilité de la guerre retombait exclusivement sur l'Allemagne en particulier. Se situant plutôt dans la lignée de Keynes critiquant le Traité de Versailles dans *Les conséquences économiques de la paix*, Churchill contredit le juge Lawrence sur le point des responsabilités des vainqueurs de 1918 - il est vrai que ce sont principalement les Français qui sont visés - : *«The economic clauses of the Treaty were malignant and silly to an extent that made them obviously futile. Germany was condemned to pay reparations on a fabulous scale. These dictates gave expression to the anger of the victors, and to the failure of their*

peoples to understand that no defeated nation or community can ever pay tribute on a scale which would meet the cost of modern war. [...] In practice, as even the Russians have now learnt, the only way of pillaging a defeated nation is to cart away any movables which are wanted and to drive off a portion of its manhood as permanent or temporary slaves. But the profit gained from such processes bears no relation to the cost of the war. No one in great authority had the wit, ascendancy, or detachment from public folly to declare those brutal facts to the electorates; nor would anyone have been believed if he had. The triumphant allies continued to assert that they would squeeze Germany 'till the pips squeaked'. All this had a potent bearing on the prosperity of the world and the mood of the German race."

La dimension économique du propos Churchillien, après Keynes et ses *Conséquences économiques de la paix*, n'a rien de très original. Cet aspect des choses fait au contraire l'objet d'un consensus probablement excessif. Mais Churchill ajoute de façon intéressante la suggestion que pour des raisons purement morales, plutôt que simplement économiques, le Traité de Versailles est une des causes majeures de la popularité d'Hitler en Allemagne, et de la Seconde Guerre mondiale. Une fois de plus nous rencontrons ce trait intellectuel qui distingue le véritable politique aussi bien du technocrate que du juriste : l'importance et le respect qu'il accorde aux sentiments moraux élémentaires par opposition aux données abstraites que sont les chiffres et les textes. Mais au moment de Nuremberg, ni Churchill ni Roosevelt, ni Keynes et ses idées ne sont plus dans le jeu, et l'on a l'impression que le vainqueur d'Hitler c'est Mickey Mouse muni d'un gros gourdin : et c'est cela que j'appelle **le fléau de Nuremberg**.

Certes, une description historique des causes qui avaient conduit à la victoire politique du nazisme, aurait pu, dans l'enceinte d'un tribunal, constituer à la fois une perte de temps et un spectacle écoeurant. Ce n'est pas cependant, on peut le soupçonner, la raison principale qui engageait les juges de Nuremberg à s'y refuser. Il y avait aussi ce fait, qu'avec d'autres arguments que les *laïus habituels*

sur le Traité de Versailles et ses conséquences - un thème de toutes façons déjà largement popularisé par les anglo-saxons eux-mêmes, et de surplus ennuyeux - une description de la brutalisation intervenue en Europe entre 1930 et 1950 sous toutes ses coutures aurait pu compromettre la distinction radicale entre la pureté d'intention des vainqueurs et la banqueroute morale des vaincus. Elle aurait pu servir de base à une véritable condamnation morale des formes nouvelles de la barbarie : mais que faire si les formes nouvelles de la barbarie étaient aussi celles de la nouvelle civilisation, ou celles de toujours ?

A Nuremberg, il ne s'agissait pas de réparer les torts faits à des victimes particulières au nom d'une humanité abstraite. Il s'agissait d'abord et avant tout pour les nations victorieuses de juger les crimes commis contre leur propre domination. Il s'agissait plutôt, la guerre une fois gagnée, d'affirmer et d'affermir la position des vainqueurs par rapport à tout ennemi futur. « *Voici comment nous, anglo-américains, aidés de tous ceux qui voudront être nos alliés, traiterons désormais les gouvernants qui nous feront la guerre* » : voilà ce que les juges de Nuremberg signifiaient au monde. Nous aurions tort de leur prêter une sensibilité et des préoccupations qui sont en réalité les nôtres. Quiconque approuve la pendaison des dirigeants nazis pour des raisons d'humanité doit garder présent à l'esprit qu'en 1945 de nouvelles guerres semblaient imminentes, et que les vainqueurs de la précédente, en faisant des exemples, songeaient surtout à leur propre puissance et à leur propre sécurité. Etant juges, il allait de soi qu'ils ne pouvaient être coupables, et que tous les moyens de leur domination étaient d'avance justifiés.

Un autre exemple, mineur mais particulièrement clair, de la direction prise fut donné à propos de la responsabilité de l'amiral Doenitz dans la guerre sous-marine. Ainsi lorsqu'il s'agit d'évaluer s'il était criminel, de la part des sous-marins allemands, de ne pas recueillir les survivants des bateaux torpillés, la cour inclina d'abord pour une réponse positive. Puis elle changea spectaculairement d'avis après le témoignage de l'amiral américain Nimitz, qui reconnut que les sous-

marins américains appliquaient des consignes identiques. Fidèle aux devoirs de sa charge, le procureur britannique, Sir Maxwell-Fyfe s'insurgea à l'idée que les décisions cruelles de Doenitz puissent pour autant rester impunies : *'Appelé à décider si la marine allemande a violé les lois de la guerre, le tribunal se voit à nouveau rétorquer le "tu quoque" que nous avons toujours refusé d'admettre'*, dit-il. Cependant pour cette fois le tribunal lui donna tort : les ordres de Nimitz d'une part et de Doenitz de l'autre étaient trop rigoureusement identiques, et furent solidairement déclarées tolérables parce qu'il n'était pas concevable que des instructions américaines pussent être criminelles. Il fallait bien cela pour que les militaires américains puissent continuer à obéir à leurs chefs en toute tranquillité. Quant à Doenitz, il y avait bien assez de charges par ailleurs, des charges politiques, pour lui valoir la corde.

L'exécution des chefs nazis scandalisa beaucoup les chefs nazis, accoutumés à la solidarité habituelle des chefs à quelque camp qu'ils appartenissent. Bien plus qu'une innovation elle renouait pourtant avec une tradition plus ancienne. Au Japon, l'exécution d'un certain nombre d'officiers supérieurs après la reddition de 1945 fut reçue sans grand scandale : non pas cependant en raison des exactions commises par les armées japonaises et parce qu'on admettait les arguments humanitaires qui tendent dans ce cas précis à préconiser la peine de mort, mais plutôt parce qu'il fait partie de la morale des samouraï qu'un vaincu ne survive pas à la honte d'une défaite. Nuremberg, qui prétend constituer un progrès rencontre plus facilement l'approbation des tenants d'une mentalité archaïque. Cet effort censément vers plus d'humanité use de moyens qui peuvent tout aussi bien représenter une régression barbare vers une tradition que l'Europe au moins croyait avoir dépassée : la tradition qui voulut que César fût étranglé par Vercingétorix, et qu'Octave voulût faire figurer Cléopâtre dans son triomphe.

4. La responsabilité politique après Nuremberg

Au moment même où il se constituait, le nouveau droit humanitaire ébauché à Nuremberg était déjà bafoué en Allemagne occupée, ce qui mettait les accusés nazis en mesure de faire la leçon à leurs juges. Ainsi Hans Frank, ancien gouverneur de la Pologne - et un assassin si jamais il en fut - : *"Ce n'est pas seulement l'attitude de nos ennemis vis-à-vis de notre peuple et de nos soldats qui a été soigneusement bannie de ces débats, mais aussi les crimes gigantesques et épouvantables qui, comme je viens de l'apprendre maintenant seulement, ont été commis sur des Allemands surtout en Prusse orientale et en Silésie, en Poméranie et dans les Sudètes par des Russes, des Polonais, des Tchèques, qui ont déjà, dès aujourd'hui payé toute responsabilité possible de notre peuple. Qui jugera un jour ces crimes commis contre le peuple allemand?"*

En historien, Jean-Marc Varaut confirme : *"La vérité est en effet qu'en 1945, dans l'indifférence de l'opinion à l'Ouest, mal informée et traumatisée par le choc tout récent de la découverte des camps d'extermination, la revanche prise sur de simples paysans allemands de la Prusse orientale ou des Sudètes ne fut pas moins abominable que les crimes nazis qui l'avaient provoquée.... Sur la quinzaine de millions d'Allemands désarmés de Prusse, de Poméranie, de Pologne, de Hongrie et de Tchécoslovaquie qui seront expropriés de chez eux et jetés sur les routes, deux millions mourront dans des camps, ou sous l'accablement de travaux d'esclaves, ou sur les routes."* A tous ceux qui croient de bonne foi que les 'droits de l'homme' puissent jamais acquérir la moindre vigueur politique, il importe de répéter la leçon du siècle, qui est une leçon éternelle : *vae victis*. Malheur aux vaincus.

De tout cela, il ne fut pas question davantage que de Katyn ou d'Hiroshima. Parce que la toge n'est rien sans le glaive, Nuremberg pouvait bien condamner la

politique et les excès des vaincus mais non pas ceux des vainqueurs. Et parce que le droit peut bien juger le passé, mais non pas dicter l'avenir à contre-courant des forces sociales dominantes, aucun tribunal ne pouvait non plus, par un simple changement du droit, prévenir la rechute dans la barbarie. Le problème semblait résolu du simple fait des mœurs presque parfaites que les vainqueurs se reconnaissaient. Comment une démocratie libérale pourrait-elle en quoi que ce soit s'abaisser au niveau des '**totalitarismes**' ? Si la question ne fut pas prise au sérieux dans sa généralité après la guerre, et si l'on négligea de formuler des règles internationalement valides pour en prévenir l'enracinement, c'est parce qu'en dépit de Mosley, du Ku-Klux-Klan et de quelques autres curiosités, le fascisme était absent dans le camp anglo-saxon en tant que problème de politique intérieure. De ce fait, le procès de Nuremberg pouvait bien découler d'une vision angélique –ou faut-il dire hollywoodienne ? - selon laquelle la force peut sans se dénaturer être mise au service du droit et imposer une heureuse fin à toute histoire, aussi triste soit-elle. Cet espoir venait en remplacement de tout examen de conscience de la part des vainqueurs, et c'est pour cela que l'on ne s'est pas vraiment attaché à liquider la crise totalitaire au niveau politique.

Liquider la crise totalitaire au niveau politique, cela aurait voulu dire garantir la capacité des peuples à prévenir la tyrannie. Mais recevant son autorité d'une coalition d'états hobbesiens eux-mêmes jaloux de leurs prérogatives, le tribunal de Nuremberg ne pouvait pas donner une réponse neuve à la vieille question de la résistance civile et du tyrannicide. Contrastant avec le silence fait sur Dresde et Hiroshima, un geste politiquement neuf y fut pourtant de remettre en cause ce que les accusés allemands appelaient le '**führerprinzip**' ou 'principe du chef' stipulant que les ordres soient exécutés sans discussion dans la mesure où la responsabilité en est portée par celui qui les donne. "*Le fait pour quelqu'un d'avoir agi sur l'ordre de son gouvernement ou celui d'un supérieur hiérarchique ne dégage pas sa responsabilité en droit international, pourvu qu'il ait eu la possibilité morale de choisir*", disait désormais le droit. Aussi, dans les premières semaines de leur

entreprise de "dénazification" de l'Europe, les Américains lancèrent-ils des poursuites contre un million de personnes nommément désignées (Chiffre cité par Heydecker et Leeb, **Le procès de Nuremberg**, Buchet-Chastel 1959, p.11).

Jean-Marc Varaut précise : « *L'article 9 du statut donnait compétence au tribunal pour déclarer criminel une organisation ou un groupement lors d'un procès intenté contre l'un de ses membres. Furent effectivement accusés le gouvernement du Reich, les dirigeants du NSDAP, les SS, la Gestapo, le SD, les SA et l'état-major général de l'armée. Des millions de personnes composaient ces organisations. (...) L'effet prévu de la déclaration de culpabilité de ces organisations était d'entraîner la culpabilité présumée des affiliés (...) Il en résultait qu'un membre des SS, de la Gestapo, ou de l'état-major, si ces organisations étaient déclarées criminelles par le tribunal, pouvait être accusé du crime d'avoir appartenu à l'organisation et être puni de mort pour ce chef.* » (Jean-Marc Varaut, "Le procès de Nuremberg", pp 298-304).

En déclarant périmé le 'principe du chef', Nuremberg tentait de fonder un nouveau pacte social sur un devoir d'obéissance non plus au pouvoir établi, mais à des principes moraux que l'on supposait évidents ou solidement établis par ailleurs. *"Une idée fondamentale du statut est que les obligations internationales qui s'imposent à l'individu priment leur devoir d'obéissance envers l'état dont ils sont ressortissants. Celui qui a violé les lois de la guerre ne peut, pour se justifier, alléguer le mandat qu'il a reçu de l'Etat, du moment que l'Etat, en donnant ce mandat, a outrepassé les pouvoirs que lui reconnaît le droit international"*.

Ceci allait très loin... Mais en même temps n'allait nulle part, puisque aucune instance universellement reconnue n'existait qui fût habilitée à décider qu'un état avait 'outrepassé les pouvoirs que lui reconnaît le droit international'.

Il y a au moins une formulation du droit nouveau osé à Nuremberg que l'on peut considérer à la fois avec admiration et désolation. Je cite : *'Cette loi doit viser et, si l'on veut l'appliquer utilement, sanctionner l'agression commise par n'importe*

quelles autres nations, y compris celles dont les représentants composent le présent tribunal’. Promesse à regarder exactement comme on reçoit l’admirable et désolante envolée de Briand : « arrière les canons ! », juste avant la Grande guerre. Des prétentions admirables avant et désolantes après l’événement, car on sait ce qu’il advint en pratique à propos des condamnations onusiennes. Il n’y avait pas d’état mondial souverain, et il n’est pas certain que cela fût à regretter : et faute de cela, il demeurait des souverainetés nationales, plus ou moins fragiles en fonction seulement de la puissance des armées sur lesquelles elles étaient assises.

La souveraineté ne se divise pas, et Nuremberg n’avait rien à opposer, pour l’avenir, à la folie, toujours possible, du pouvoir. Cela est apparu en pleine lumière, pour beaucoup peut-être pour une des premières fois, à l’occasion de la guerre du Vietnam. Car, comment le nier ? la jeunesse se conformait très exactement à l’injonction de Nuremberg lorsqu’elle se mit à protester violemment contre les crimes commis par l’armée américaine et ses alliés, et dénoncés par le tribunal Russell. Et les terroristes de la Fraction Armée Rouge d’Andréas Baader ne firent que pousser la logique de Nuremberg jusqu’à ses ultimes conséquences – comme il est dans le tempérament allemand de faire toute chose - en liquidant, là où ils le pouvaient, quelques complices et exécutants de cette politique. C’est pourquoi la réaction de l’état et de la société à l’ombre desquels ils opéraient furent révélateurs de la façon dont avait été et serait tenue la promesse de Nuremberg par ceux-là même qui l’avaient faite.

Si l’on prenait Nuremberg au sérieux, il fallait en effet, pour ne pas être complice du massacre des villageois vietnamiens, agir contre l’armée américaine et contre le capitalisme occidental en général. Mais le public fut saisi d’incompréhension devant l’application imprévue des principes de Nuremberg par la bande à Baader, tout comme les Français dans leur immense majorité avaient été horrifiés en 1941 par les premiers attentats de la résistance communiste contre l’armée allemande. Et que dire de l’exécution d’Ulrike Meinhof et d’Andreas Baader dans le secret de

leur prison ? De l'indifférence avec laquelle elle fut accueillie, et même de l'approbation qu'elle rencontra ? Les enfants naïfs de la guerre et de la paix '*démocratiques*' qu'étaient les gauchistes des années soixante-dix, furent-ils vraiment surpris de constater que si la bombe de Stauffenberg était rétrospectivement célébrée, cela n'empêchait pas que les leurs fussent jugées mauvaises. Avaient-ils vraiment pris Nuremberg au sérieux ? Quant aux tenants de l'ordre moderne, il y a longtemps qu'ils ont oublié tout cela.

Décembre 2019